



## Comité d'éthique de santé publique

### AVIS PORTANT SUR LE PROJET D'ENQUÊTE SUR LES MALADIES CHRONIQUES ET LEURS DÉTERMINANTS 2011-2012 (ENQUÊTES SUR LA SANTÉ DES MONTRÉLAIS, CYCLE 1.1)

#### Mise en situation

Le projet d'Enquête sur les maladies chroniques et leurs déterminants 2011-2012 est le premier volet du programme d'enquêtes sur la santé des Montréalais. Il s'inscrit dans la réalisation du Plan régional de surveillance de Montréal (PRSM), permettant la production de renseignements au niveau de la région et des 12 centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour éclairer les décisions quant à la planification des activités de santé publique régionales et locales.

Certains objets et indicateurs de santé ciblés par l'enquête sont relatifs aux maladies chroniques et à leurs principaux déterminants génériques (tabagisme, activité physique, alimentation et consommation d'alcool). D'autres indicateurs portent sur l'utilisation des services de santé de première ligne et le recours aux pratiques cliniques préventives, sur des facteurs environnementaux (présence de moisissures ou infiltration d'eau dans le domicile, par exemple) ou sur l'exposition au travail associée aux troubles musculosquelettiques. Ces éléments sont analysés en fonction de différentes variables sociodémographiques permettant, entre autres, d'apprécier les situations d'inégalités (situation de vie, composition du ménage, scolarité, revenu, immigration et langue parlée).

L'enquête vise les résidents de l'île de Montréal âgés de 15 ans ou plus, vivant dans un ménage privé et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. L'échantillon visé est d'environ 12 000 personnes, soit 1 000 personnes par territoire de CSSS. La sélection serait faite de manière aléatoire à partir du Fichier d'inscription des

personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Prévoyant un taux de réponse de 50 %, l'échantillon initial serait d'environ 24 000 personnes.

La collecte de renseignements se ferait sous un double mode : par questionnaire électronique (Web) ou par entrevue téléphonique. La durée moyenne requise pour répondre au questionnaire serait d'environ 24 minutes. La réalisation de l'enquête est assurée par une firme de sondage privée. Le sondage devrait être effectué entre janvier et septembre 2012.

Les documents soumis à l'examen du Comité d'éthique de santé publique (CESP) ont permis à ce dernier de comprendre le contexte d'élaboration et de réalisation de l'enquête, les critères de sélection des contenus, la méthodologie, les activités de consultation avec les partenaires concernés par les retombées de l'enquête, la gestion des renseignements et des fichiers constitués au cours de l'enquête ainsi que les perspectives d'analyse et de diffusion.

Le présent avis se fonde sur l'examen de la version du questionnaire du 26 octobre 2011, modifié à la suite de commentaires du CESP.

#### L'examen éthique du CESP

Le mode d'échantillonnage des participants à l'enquête et les modalités d'administration n'ont pas soulevé de préoccupations éthiques particulières. La gestion de l'information assure correctement la protection des renseignements personnels et de la vie privée.

Les échanges entre le CESP et les responsables du projet d'enquête ont amené ces derniers à apporter des bonifications au questionnaire, notamment pour les libellés d'introduction à certaines questions, afin de donner au répondant une meilleure compréhension de la finalité de sa participation. Chaque personne appelée à participer à une enquête a, en effet, un vécu particulier et réagira potentiellement de manière différente au questionnaire. Pour certains, des questions peuvent paraître banales tandis que, pour d'autres, elles toucheront une part de leur expérience intime. Révéler celle-ci suppose, par conséquent, une confiance vis-à-vis des responsables de l'enquête au regard de la protection de la vie privée et une compréhension de l'apport de leurs réponses aux finalités annoncées (permettre d'améliorer l'offre de services préventifs sur la base d'une information actualisée selon les différents territoires de CSSS). Cela suppose aussi qu'une personne pourrait refuser de répondre à certaines

questions. Toute enquête est porteuse d'une tension entre l'objectif de garantir la qualité des résultats par des taux de participation et de réponse (pour chaque question) les plus élevés possibles et la volonté de respecter la liberté du participant de répondre. C'est pourquoi nous recommandons de former adéquatement les intervieweurs qui feront passer le questionnaire téléphonique. Cette formation devrait avoir pour objectif de les aider à mieux saisir la portée des énoncés qui rappellent aux participants leur liberté de répondre ou non à certaines questions, l'assurance de la confidentialité et l'importance — le sens — de leur participation.

Le Comité a aussi recommandé de fournir aux participants l'information qui leur permettra éventuellement de connaître les résultats de cette enquête.

## À PROPOS DU COMITÉ

Le Comité d'éthique de santé publique est un comité formé par l'Institut national de santé publique du Québec, conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) qui en précise notamment le mandat et la composition. Le comité relève du conseil d'administration qui nomme les membres et détermine les modalités de fonctionnement. Le CESP est toutefois seul responsable des avis qu'il produit et du processus d'examen éthique qu'il utilise.

Le Comité d'éthique de santé publique joue un rôle conseil auprès des instances de santé publique et son mandat comporte deux grands volets.



EXPERTISE  
CONSEIL



INFORMATION



FORMATION



RECHERCHE  
ÉVALUATION  
ET INNOVATION



COLLABORATION  
INTERNATIONALE



LABORATOIRES  
ET DÉPISTAGE

### COORDINATION

France Filiatrault

### RÉDACTION

France Filiatrault  
Michel Désy

### MISE EN PAGES

Royse Henderson

Avis adopté à la 70<sup>e</sup> séance du Comité d'éthique de santé publique le 7 novembre 2011 (publication n° 1369)

Institut national  
de santé publique

Québec 

## Membres du Comité d'éthique de santé publique

André Lacroix, président	Laurent Lebel
Yves Chabot, vice-président	Philippe Lessard
Madeleine Breton	Sally Phan
Nicole Girard	Jill E. Torrie

Pour plus d'information sur le Comité d'éthique de santé publique et ses productions, veuillez consulter le site Web au <http://cesp.inspq.qc.ca>.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca> et du Comité d'éthique de santé publique au : <http://cesp.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

©Gouvernement du Québec (2012)